



2 décembre 2010

Masterplan Hautes écoles spécialisées 2012 de la Confédération et des cantons

Résumé	2
1 Etat des lieux	3
1.1 Mise à jour du message FRI 2008–2011 et besoin d'adaptation	3
1.2 Conclusions du rapport périodique 2009	3
1.3 Cadre général de la politique en matière de finances	5
a. Ressources de la Confédération planifiées pour 2012	5
b. Ressources des cantons planifiées pour 2012	6
1.4 Evolution du nombre d'étudiants	7
2 Objectifs stratégiques pour 2012	9
2.1 Objectifs des précédents masterplans	9
2.2 Objectifs partiels de l'horizon 2013–2016	10
3 Mesures à prendre au niveau du système	11
3.1 Prolongation de la convention master HES Confédération–cantons	11
3.2 Maintien de la limitation du nombre d'étudiants dans le domaine artistique	11
3.3 Financement	11
4 Vue d'ensemble du financement des HES en 2012	13

Bibliographie

- Annexe 1 Directives pour l'établissement des plans financiers et de développement (PFD 2012–2016)
- Annexe 2 Vue d'ensemble du Masterplan 2012 sous forme de tableau
- Annexe 3 Enquête du SG CDIP sur la planification financière des cantons dans le domaine des HES
- Annexe 4 Tableau des objectifs, mesures, indicateurs et compétences pour la mise en œuvre (2012–2016)

Résumé

Dans le cadre des préparatifs du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012 (message FRI 2012) de la Confédération, l'OFFT et la CDIP élaborent un Masterplan Hautes écoles spécialisées (Masterplan HES). Ce masterplan sert à l'établissement des ressources financières nécessaires, déterminées sur la base des objectifs fixés conjointement, et au calcul de la participation financière de la Confédération et des cantons. Différentes mesures sont envisagées pour optimiser le système.

	Ressources nécessaires selon la planification (en millions de francs)	Cantons	Confédération	Autres ressources	Ecart
Total des coûts d'exploitation courants pour 2012	1996	1135	472	389	0
Avec coûts immobiliers (amortissements calculés), investissements dans les constructions, projets transversaux	2541	1629	523	389	0

Tableau 1: Vue d'ensemble (voir tableau complet p. 13)

Objectifs stratégiques pour 2012 (mise à jour du message FRI 2008–2011):

- optimiser l'investissement des ressources,
- développer le portefeuille,
- consolider le niveau master,
- développer plus ou moins intensément la recherche en fonction des domaines de formation.

Toute une série d'objectifs intermédiaires (voir tableau en annexe) doivent être atteints en 2012 dans l'optique de la prochaine période de planification FRI (2013–2016). Certains objectifs du premier masterplan (2004–2007) restent également d'actualité.

Mesures à prendre:

- prolongation de la convention Master HES entre la Confédération et les cantons,
- conservation du modèle actuel de calcul des coûts standard,
- maintien de la limitation des effectifs dans le domaine des arts.

Pour que les ressources disponibles suffisent à atteindre les objectifs visés, il faut que les conditions générales suivantes soient remplies:

- l'augmentation des effectifs étudiants ne doit pas dépasser les limites prévues,
- le nombre de filières d'études master ne doit pas dépasser la planification actuelle,
- la progression du renchérissement ne doit pas dépasser la limite prévue (0,6 % par an selon le programme de consolidation).

En ce qui concerne la planification, les objectifs seront atteints si l'on applique les mesures prévues. Au niveau global, l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles est inférieur à 1 %. Quant aux ressources correspondant à la LHES, l'écart de la planification est d'environ 3 %.

1 Etat des lieux

La Confédération prévoit de préparer un message intermédiaire pour l'année 2012, afin que les planifications futures concordent avec la période des programmes de législature du Parlement. En ce qui concerne les HES, la planification établie pour les années 2008 à 2011 sera reprise, mise à jour et adaptée compte tenu des changements d'ordre général intervenus dans l'intervalle, tels que le renchérissement ou l'évolution des effectifs étudiantins.

Le programme fédéral de consolidation approuvé par le Conseil fédéral le 1^{er} septembre 2010 a ramené le renchérissement à 0,6 % (au lieu du taux de 1,5 % prévu jusqu'alors), ce qui, dans le cas des HES, équivaut à une réduction de l'enveloppe globale de 11 millions de francs. De surcroît, le financement du programme fédéral en faveur de l'égalité des chances va être suspendu pour deux ans (2012 et 2013).

Normalement, le Masterplan HES sert de base à l'établissement des crédits alloués par la Confédération aux hautes écoles spécialisées dans son message FRI. Etant donné que les crédits FRI ont été déterminés sur le plan interne par l'Administration avant même que soient connus les chiffres des cantons et de la Confédération et les plans financiers et de développement des HES, le Masterplan HES 2012 doit cette fois-ci partir d'un cadre financier prédéfini côté Confédération et organiser ses objectifs en conséquence. Le groupe de travail s'est basé sur les montants articulés par le projet de message FRI interne à la Confédération. L'adoption du message par le Conseil fédéral à l'attention du Parlement est prévue pour le 10 décembre 2010.

1.1 Mise à jour du message FRI 2008–2011 et besoin d'adaptation

Mettre à jour le développement du système des HES prévu par le Masterplan 2008–2011 requiert:

- d'actualiser les prévisions relatives au nombre d'étudiants.
- de prendre en compte le renchérissement,
- de redéfinir le montant des coûts standard,
- d'estimer s'il y a lieu de prolonger la convention master entre la Confédération et les cantons, afin de ne proposer que des filières master d'un haut niveau de qualité et qui répondent aux besoins du monde du travail (possibilité de pilotage),
- de tenir compte de la manière dont a évolué la part des coûts de la recherche par rapport aux coûts totaux,
- d'observer si la Confédération et/ou les cantons prévoient des programmes de rigueur économique,
- de prévoir des valeurs de référence pour la couverture des coûts dans le domaine de la formation continue et celui des services, et
- de prendre note des investissements prévus par les organes responsables des HES.

1.2 Résultats du rapport périodique 2009

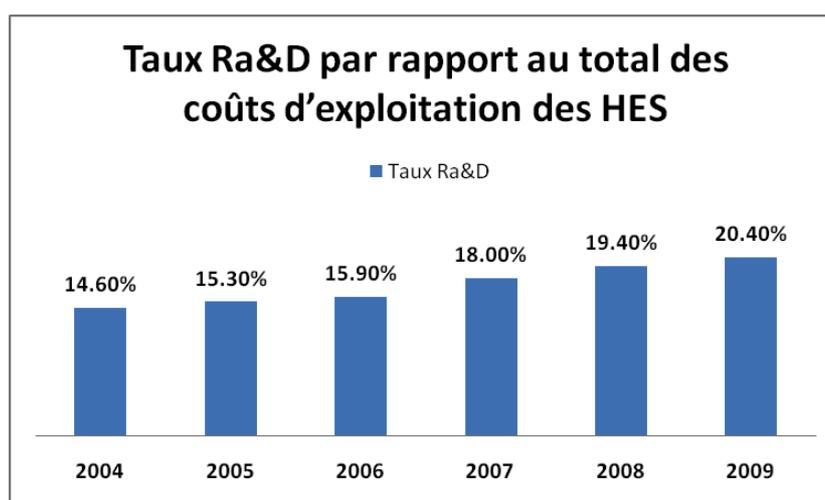
Enseignement: globalement, 7,3 % d'étudiants (équivalents plein temps) en moins se sont inscrits en 2009 dans des hautes écoles spécialisées par rapport à ce qui était prévu dans le masterplan, soit 3,6 % d'étudiants en moins dans les filières bachelor (y compris les anciennes filières diplôme) et 40 % d'étudiants en moins dans les cursus de master. En 2009, sur 2519 étudiants en master (équivalents plein temps), 1165 étudiants (équivalents plein temps) se consacraient à des études relevant du domaine de la musique¹. Ils n'étaient que 1354 (équivalents plein temps) dans les autres domaines de formation. L'évolution des effectifs étudiantins bachelor–master montre que le bachelor a réussi comme prévu à maintenir et

¹ En musique, le diplôme conférant une qualification professionnelle est en règle générale le master

même renforcer sa fonction de diplôme ordinaire qui confère une qualification professionnelle. Ce point mérite d’être pris en considération dans la planification.

Formation continue / Prestations à des tiers: l’une des mesures décidées dans le cadre du Masterplan 2004–2007 avait été l’abandon du financement public de la formation continue. La Confédération a cessé de subventionner la formation continue à partir de 2007. A partir de 2008, le volume de la formation continue a connu une forte croissance; en 2009, le financement du solde par les organes responsables des HES pour le domaine de la formation continue était en tout de 17,6 %, soit 23 millions de francs (DB 5: résultat avant coûts d’infrastructure). Contrairement à la finalité recherchée, les contributions des organes responsables ont donc augmenté, raison pour laquelle il s’avère nécessaire de rappeler quels étaient les objectifs de cette mesure et de les préciser dans le cadre du masterplan. Il en va de même en ce qui concerne le domaine des prestations à des tiers.

Recherche: l’objectif quantitatif à long terme qui voulait que la part de la recherche représente au moins 20 % des coûts d’exploitation est globalement atteint. Reste que l’évolution des coûts de la recherche varie d’un domaine de formation à l’autre: y consacrent nettement plus de 20 % les domaines Technique et technologies de l’information, (34,2 %), Chimie et sciences de la vie (28,5 %), Architecture, construction et planification (23,1 %) et Linguistique appliquée (20,8 %), les autres domaines se situant en dessous de la barre des 20 %².



Graphique 1: Evolution du pourcentage de la recherche appliquée et du développement par rapport au total des coûts d’exploitation.

Globalement, le volume de la recherche a connu une croissance bien plus forte que ne le prévoyait le masterplan. A partir de 2007, on peut constater une forte augmentation du financement par des tiers (y compris CTI, FNS, etc.) et du financement du solde par les organes responsables. En 2009, la part de ce dernier était de 171 millions de francs, soit 51 % du financement.

Infrastructures: à partir de 2009, les valeurs calculées ont été harmonisées avec celles des universités. Ceci a induit des coûts d’infrastructure plus élevés dans le masterplan, augmentant par conséquent les coûts globaux.

² Agriculture et économie forestière (14,3 %). Economie et services (14,7 %), Design (11,6 %), Musique, arts de la scène et autres arts (7,8 %), Travail social (15,5 %), Psychologie appliquée (16,9 %), Santé (13,3 %).

1.3 Cadre général de la politique en matière de finances

Le Conseil fédéral a fixé une croissance maximale de 4,5 % dans le domaine FRI pour les années 2008 à 2015. Pour la période 2008–2011, l'augmentation prévue dans le message FRI est de 6 % en tout. Elle est de 7,8 % pour les HES, mais les ressources supplémentaires servent en grande partie à égaliser le subventionnement des domaines Santé, Social et Arts (SSA) par rapport à celui des domaines Technique, Economie, Design (TED) (SSA: environ 120 millions de francs par an en plus à partir de 2008).

Le 1^{er} septembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé à l'attention du Parlement son *Message relatif à la loi fédérale sur le programme de consolidation 2012–2013 des finances fédérales*. Le mandat d'économies qu'il propose dans le domaine de l'éducation concerne notamment les HES. Premièrement, l'adaptation des dépenses devra se faire au taux de renchérissement le plus bas et, deuxièmement, il faudra renoncer dans les HES au financement du programme fédéral en faveur de l'égalité des chances.

Du côté des cantons, les consignes et les conditions générales ne sont pas partout les mêmes. L'enquête auprès des cantons actualisée durant l'été 2010 montre que les dépenses temporaires en faveur des HES et celles planifiées pour ces prochaines années vont continuer à augmenter dans les cantons. Il faut également s'attendre à ce que ces derniers doivent assumer le financement manquant dans les secteurs dans lesquels les HES seront touchées par les mesures d'économie.

a. Ressources de la Confédération planifiées pour 2012

Remarque préalable : il ne s'agit pas d'une planification chiffrée de la Confédération officiellement approuvée, mais de valeurs planifiées par l'OFFT sur la base du Masterplan 2008–2011, du rapport périodique 2009 et des effectifs tirés des plans financiers et de développement des HES pour 2012–2016. Toutes les projections du présent masterplan sont sous réserve de la reprise de ces chiffres dans le message FRI et des décisions que prendra ensuite le Parlement fédéral sur ce message.

D'après le masterplan, la Confédération doit prévoir au total 523 millions de francs pour le domaine des HES dans le cadre du message intermédiaire FRI 2012 (CTI et FNS inclus).

Contributions de la Confédération en millions CHF	HES		CTI	FNS	Total
	Exploitation	Investissements			
2008 (effectives)	353.5	3.5	32.0	7.0	396.0
2008 (rév. Masterplan 2008–2011)	366.0	20.0	38.0	6.0	430.0
2009 (effectives ³)	374.0	4.1	35.0	8.0	421.1
2009 (rév. Masterplan 2008–2011)	397.0	22.0	42.0	8.0	469.0
2010 (rév. Masterplan 2008–2011)	405.0	24.0	44.0	10.0	483.0
2011 (rév. Masterplan 2008–2011)	417.0	26.0	50.0	12.0	505.0
2012	439.0	26.0	45.0	13.0	523.0

Tableau 2: Contributions de la Confédération nécessaires [chiffres du masterplan]

D'après le masterplan, les contributions à prévoir en application de la loi sur les hautes écoles spécialisées s'élèvent à 465 millions de francs (439 millions pour l'exploitation, 26 millions pour les investissements). La version non officielle du projet de message FRI 2012 prévoit un

³ L'écart avec la planification s'explique notamment par le fait que, sur les contributions fédérales de 22 millions de francs prévues pour les investissements, seuls 4.1 millions ont été versés en 2009. Les forfaits par étudiant ont également été moins nombreux que prévu (7,3 % d'étudiants en moins que selon les prévisions).

montant total de 451.2 millions de francs. L'écart avec le masterplan est donc d'environ 14 millions de francs. Or pratiquement toutes les HES prévoient ou réalisent en ce moment des investissements importants dans la construction. En 2012, la Confédération financera les investissements dans la construction à hauteur d'environ 26 millions de francs. Jusqu'à présent, les subventions fédérales aux investissements des HES étaient en moyenne de l'ordre de 12 millions de francs par an. Pour la période 2013–2016, les subventions aux investissements se situeront probablement aux alentours de 210 millions de francs. A partir de 2013, la Confédération devra sans doute établir une liste de priorités pour répartir les crédits d'engagement et les paiements sur plusieurs années.

L'exploitation des filières de formation débouchant sur un diplôme, cycle master inclus, mobilise quant à elle les ressources suivantes:

Année	Etudiants (équivalents plein temps)	Montant en millions CHF (rév. Masterplan 2008–2011)	Coût par étu- diant	Part de la Confédération en %
2008 (effectives)	34 830	317	31 133	28,8 %
2008	37 009	333	30 121	30,0 %
2009 (effectives) [+ 8,2 %]	37 693	335	30 050	29,0 %
2009	40 596	359	29 141	30,0 %
2010 [+ 9,6 %]	41 313	363	28 766	29,0 %
2011 [+ 5,9 %]	43 763	370	28 586	29,0 %
2012 [+ 4,2 %]⁴	45 607	381	28 793	29,0 %

Tableau 3: Contributions de la Confédération aux coûts des cursus débouchant sur un diplôme

b. Ressources des cantons planifiées pour 2012

Remarque préalable : les chiffres correspondant aux montants budgétés et planifiés jusqu'en 2012 résultent d'un relevé effectué par le Secrétariat général de la CDIP auprès des cantons en 2009 et à nouveau en été 2010. Les planifications financières cantonales dont il est question ci-après sont donc de premières approximations et s'entendent bien sûr sous réserve de l'acceptation du budget par les parlements cantonaux.

Tous les cantons n'ayant pas fourni des indications allant jusqu'en 2016, il a fallu procéder dans certains cas à des extrapolations. Les valeurs obtenues sont donc à interpréter avec une certaine prudence. Il s'est avéré néanmoins nécessaire d'inclure dans le masterplan les indications fournies par les cantons et de les utiliser dans les calculs afin d'obtenir une vue globale de la période de planification allant de 2009 à 2016.

Pour la période de planification 2012, les cantons ont prévu au total 1626 millions de francs pour les HES (sans les hautes écoles pédagogiques, HEP)⁵.

⁴ L'augmentation du nombre d'étudiants se réfère à l'année qui précède.

⁵ Etant donné que tous les cantons n'indiquent pas séparément les données financières des HES et des HEP (cf. par ex. le cas de la FHNW, où la HEP est intégrée dans la HES), les indications reposent en partie sur des estimations.

En millions CHF	Exploitation (filiales diplôme, Ra&D, formation continue, prestations)	Grands projets et contributions aux investissements	Total
2009	1218	67	1'285
2010	1289	76	1365
2011	1347	230	1577
2012	1402	264	1626 ⁶

Tableau 4: Contributions des cantons aux coûts des HES [selon relevé SG CDIP 2010]

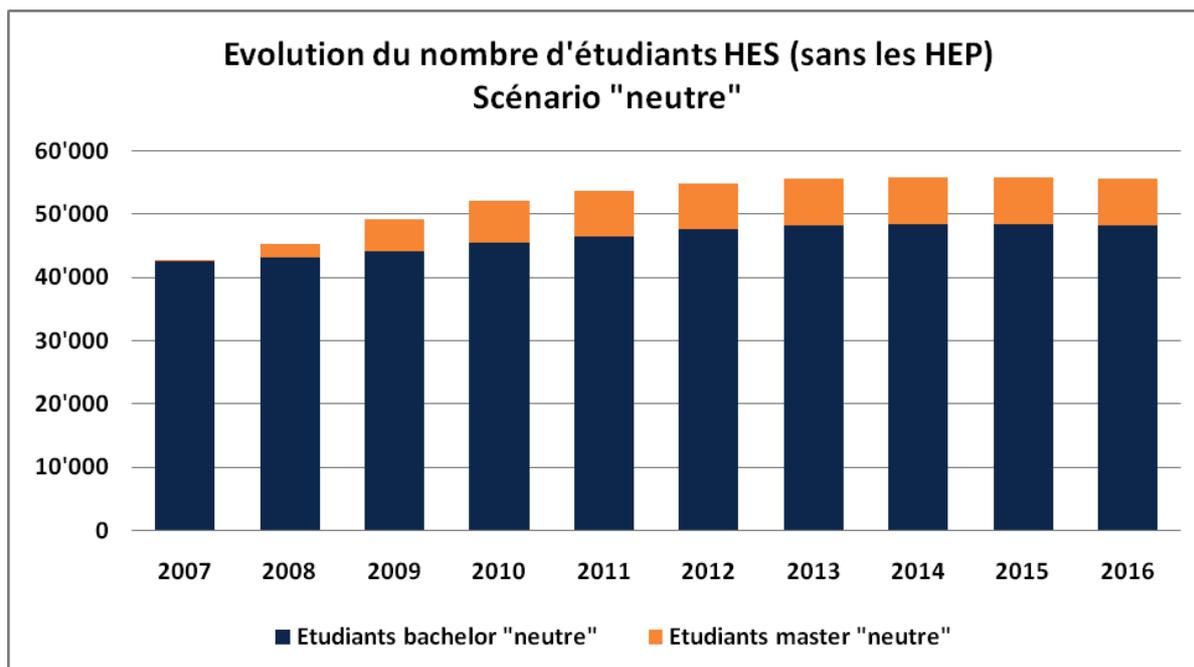
1.4 Evolution du nombre d'étudiants (personnes)

Le nombre d'étudiants en cycles bachelor et master dans les HES va fortement progresser ces prochaines années: le Masterplan 2008–2011 prévoit que ce nombre passera de 37 009 en 2008 à 44 028 en 2011 (+ 19 %). On s'attend notamment à une forte hausse dans les domaines Santé et Economie. En 2009, il y a cependant eu environ 7,3 % d'étudiants en moins que prévu dans les HES. D'après les chiffres provisoires tirés des plans financiers et de développement (PFD) 2012–2016 des HES, ces dernières s'attendent à ce que le nombre d'étudiants augmente fortement en 2010 et en 2011, de sorte qu'il rejoindra fin 2011 les prévisions du Masterplan 2008–2011.

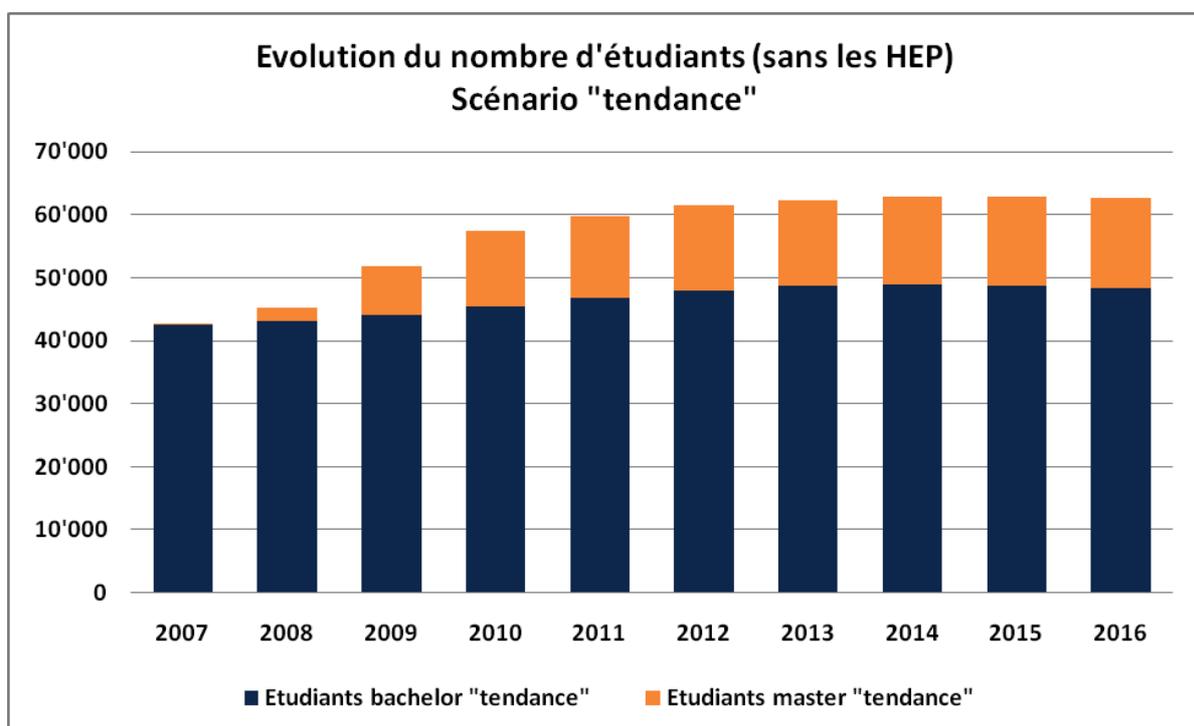
La baisse du taux de natalité se ressentira pendant douze ans dans le système de formation. A partir de 2012, elle conduira à une stagnation du nombre de personnes qui obtiennent une maturité (gymnasiale ou professionnelle), ce qui, à son tour, se répercutera sur les admissions dans les hautes écoles et entraînera un ralentissement de la hausse du nombre d'étudiants dans ce secteur.

D'ici à 2012, l'OFS prévoit une forte hausse: «Le nombre d'étudiants HES en cycle bachelor ou diplôme devrait augmenter fortement ces prochaines années et passer de 43 000 à 48 000 en 2012 (+ 12 %)». L'OFS suggère deux scénarios: un scénario *neutre* et un scénario *tendance* (cf. graphiques 2 et 3). Le scénario *neutre* part du statu quo et tient compte des tendances observées, mais ne les considère pas sur l'ensemble de la période. Le scénario *tendance* en revanche tient compte des tendances observées tout au long de la période de prévision. En outre, il se base sur un taux de passage plus élevé entre bachelor HES et master HES que le scénario *neutre*. Selon le scénario choisi, l'OFS table pour le bachelor sur une augmentation en 2012 allant de 3,6 à 5,1 % par rapport à l'année précédente (2011). En ajoutant dans le calcul les étudiants en cycle master, l'augmentation prévue se situe entre 3,3 et 4,7 %. Le Masterplan 2012 a été établi en comptant avec une progression de 4,2 % (cf. tableau 6).

⁶ Sont déjà déduits de ce montant 40 millions qui ne vont pas au domaine des hautes écoles.



Graphique 2: Le scénario *neutre* part du statu quo et tient compte des tendances observées, mais ne les considère pas sur l'ensemble de la période de prévision. Source: OFS, Perspectives de la formation, scénarios 2010–2019



Graphique 3: Le scénario *tendance* tient compte des tendances observées tout au long de la période de prévision. En outre, il se base sur un taux de passage plus élevé entre bachelor HES et master HES que le scénario *neutre*. Source: OFS, Perspectives de la formation, scénarios 2010–2019

Les perspectives de formation de l'OFS et les plans de développement des HES ne sont pas directement comparables: les chiffres de l'OFS correspondent à des personnes, tandis que ceux des HES se réfèrent à des équivalents plein temps. Une autre différence tient au fait que les chiffres de l'OFS se réfèrent au semestre d'automne, tandis que ceux du plan financier au

nombre moyen d'étudiants durant l'année civile. La première différence de méthode n'a qu'un effet faible quand l'on s'intéresse aux évolutions en pourcentage et en l'absence d'une tendance nette à la baisse des équivalents plein temps par étudiants. La deuxième différence demande une conversion simple qui se révèle être très robuste par rapport à l'hypothèse qui doit être faite (proportion d'étudiants dans un semestre de printemps par rapport au nombre d'étudiants au semestre d'automne précédent). Une mise en parallèle des taux de progression indiqués dans les deux cas (pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente) donne le tableau suivant:

Année	<i>Perspectives de la formation de l'OFS, scénario neutre (semestres d'automne)</i>	<i>Perspectives de la formation de l'OFS, scénario tendance (semestres d'automne)</i>	Plans financiers et de développement des HES (selon année civile)	Perspectives de la formation de l'OFS, scénario neutre (selon année civile)	Perspectives de la formation de l'OFS, scénario tendance (selon année civile)
2009					
2010	+ 7,0 %	+ 8,4 %	+ 9,6 %	+8.6%	+9.0%
2011	+ 4,7 %	+ 6,3 %	+ 5,9 %	+6.4%	+7.8%
2012	+ 3,3 %	+ 4,7 %	+ 4,2 %	+4.3%	+5.9%
2009–2012	+ 15,7 %	+ 20,7 %	+ 19,8 %	+20.5%	+24.5%

Tableau 5: Evolution en pourcent du nombre d'étudiants par rapport à l'année précédente

Les taux de progression indiqués par les HES pour 2009–2012 sont très proches de ceux des deux scénarios de l'OFS. Les effectifs des plans financiers et de développement adoptés fin octobre 2010 par les organes responsables des HES constituent la base définitive de la planification.

2. Objectifs stratégiques pour 2012

2.1 Objectifs des précédents masterplans

Les objectifs du Masterplan 2008–2011 restent valables, moyennant quelques adaptations compte tenu des avancées réalisées dans le domaine des filières master et dans celui de l'extension de la recherche.

- *Optimiser l'investissement des ressources*: L'optimisation de l'investissement des ressources publiques, concentrées sur la formation initiale et la recherche, se poursuit.
- *Développer le portefeuille*: Les HES continuent à développer leur portefeuille (formation et recherche) de manière coordonnée, en constituant des pôles d'excellence et en concentrant les offres.
- *Consolider le cycle master*: Un nombre limité de programmes de master coordonnés sur le plan suisse (73) ont été mis en place sur la base de la convention master HES conclue par la Confédération et les cantons. Tous les domaines de formation ont maintenant une offre au niveau master. La convention master HES assure une grande sélectivité et émet des critères d'ordre stratégique et quantitatif contribuant à ce que les formations proposées soient compétitives et répondent à un besoin. Elle assure aussi indirectement le maintien, dans le domaine des formations HES, du bachelor en tant que diplôme standard conférant une qualification professionnelle.
- *Etendre la recherche*: Etant donné que l'objectif quantitatif à long terme de consacrer à la recherche 20 % des coûts d'exploitation est désormais atteint si l'on considère l'ensemble

des HES, l'extension et le renforcement qualitatif de la recherche appliquée et du développement vont intervenir *de manière différenciée en fonction du domaine de formation*. Ce point sera à concrétiser dans le Masterplan 2013–2016.

Les objectifs et les mesures du Masterplan 2004–2007 encore valables sont repris soit dans les objectifs mentionnés ci-dessus, soit dans les objectifs de l'horizon 2013–2016.

2.2 Objectifs partiels de l'horizon 2013–2016

Enseignement et formation continue:

- Conserver l'orientation pratique qui caractérise la formation HES
- Continuer à pratiquer dans les HES un haut niveau d'exigences en matière d'admission au master
- Réduire les quelques surcapacités qui existent encore dans le secteur de la formation initiale en fusionnant certaines filières (par ex. en architecture, construction)
- Consolider le cycle master
- Proposer dans les HES une formation continue qui s'autofinance; la rendre clairement distincte de ce que propose la formation professionnelle supérieure

Recherche et développement, prestations à des tiers:

- Relier étroitement l'enseignement et la recherche et renforcer sur le plan de la qualité la recherche appliquée et le développement (R&D) fidèlement à l'orientation pratique qui caractérise les HES
- Tendre globalement à une augmentation proportionnelle des ressources de tiers (y compris provenant des programmes européens en faveur de la recherche et des partenariats avec la pratique)
- Conférer aux activités de R&D une dimension différente d'un domaine de formation à l'autre, due au facteur important que constitue l'accès aux ressources de tiers [les possibilités ne sont pas les mêmes dans tous les domaines de formation]
- Définir des objectifs et des valeurs cibles à atteindre en R&D différenciés en fonction du domaine de formation concerné: pour les domaines bien établis, ayant achevé leur mise en place et d'ores et déjà atteint l'envergure de la recherche voulue en termes de coût proportionnel (par ex. Technique), mettre l'accent sur le développement de la qualité; développer l'enseignement et la qualité est en effet prioritaire pour la prochaine période de planification; dans les autres domaines (par ex. Santé, Arts), faire encore des efforts pour consolider la recherche
- Relier la proposition de filières master à la présence d'une compétence reconnue dans la recherche sur le domaine concerné
- Proposer dans les HES des prestations à des tiers qui s'autofinancent

Financement:

- Stabiliser les coûts standard en tenant compte de l'évolution des effectifs prévue dans les Perspectives de la formation publiées par l'OFS; autrement dit, la prise en compte du renchérissement n'entraînera pas de nouvelle baisse du coût moyen par étudiant
- Allouer les ressources en accordant davantage d'attention au cycle bachelor qui, hormis quelques exceptions dans le domaine de formation Musique, arts de la scène et autres arts, conduit au diplôme final normal: le bachelor
- Préparer le passage du système des coûts standard au nouveau modèle de financement prévu par la LAHE
- Laisser la Confédération adapter en fonction de son budget les contributions aux investissements qu'elle verse aux cantons responsables des HES (en étalant sur plusieurs années les montants alloués)

- Coûts administratifs: les instances responsables et les organes de pilotage stratégique des HES connaissent l'efficacité de la gestion des HES.

Les mesures relatives aux objectifs partiels sont décrites à l'annexe 4.

3. Mesures à prendre au niveau du système

3.1 Prolongation de la convention master HES Confédération–cantons

Il faut reconnaître que la convention master HES conclue le 24 août 2007⁷ par la Confédération et les cantons, et qui faisait partie des mesures du dernier masterplan, a un certain impact en termes de pilotage⁸. En attendant la mise en œuvre de la LAHE prévue initialement, la validité de la convention a été limitée à fin 2011. Or la LAHE n'entrera probablement pas en vigueur avant 2013. Il convient donc de prolonger jusqu'à cette date la convention master. Elle reste en effet l'une des réglementations d'application importantes de la LHES, puisqu'elle formule toute une série de conditions minimales veillant à ce que seul un nombre limité de filières master, toutes d'un haut niveau de qualité et répondant aux besoins du monde du travail, soient proposées à côté des filières bachelor.

3.2 Maintien de la limitation du nombre d'étudiants dans le domaine artistique

Le domaine artistique continue à présenter dans le rapport périodique des coûts nettement plus élevés que les coûts standard. Ces coûts varient en outre fortement d'une école à l'autre. La Confédération et les cantons s'étaient déjà mis d'accord dans le Masterplan 2008–2011 [masterplan révisé, version abrégée du 13 mars 2008] pour que ce domaine cesse sa croissance. Il convient maintenant de rechercher de nouvelles possibilités d'augmenter l'efficacité (notamment par la collaboration et la création de pôles).

La limitation du nombre d'étudiants en arts devra donc être maintenue.

3.3 Financement

Les coûts standard vont se stabiliser si l'on tient compte de l'évolution des effectifs prévue dans les Perspectives de la formation publiées par l'OFS; autrement dit, la prise en compte du renchérissement n'entraînera pas de nouvelle baisse du coût moyen par étudiant.

Les contributions AHES, dont les montants actuels valent pour la période 2008–2011, devront être révisées l'an prochain et être adaptées avec effet au 1^{er} avril 2012. Le secrétariat de l'accord AHES est chargé de faire approuver les nouveaux montants par la Commission AHES avant l'été 2011. Certains membres du groupe d'accompagnement AHES ont souhaité que le montant des contributions AHES ne soit plus fixé pour une période de quatre ans. La question n'a toutefois pas trouvé l'unanimité. Quant au montant des futures contributions ou à la manière dont vont évoluer les forfaits, impossible d'en dire quoi que ce soit pour l'instant.

Le versement des contributions de la Confédération aux filières diplôme et le versement des forfaits AHES par les cantons reposent sur des coûts standard définis conjointement. Les taux établis dans le Masterplan 2008–2011 constituent la base de calcul des coûts standard pour l'année 2012.

Définition des coûts standard⁹:

⁷ RS 414.713.1

⁸ Cf. le rapport périodique sur les filières master, septembre 2010

⁹ Les coûts standard présentés pour le Masterplan HES sont des coûts moyens pondérés.

- Les coûts standard pour 2012 sont calculés sur la base des coûts standard définis pour 2011.
- Le renchérissement est pris en compte à hauteur de 0,6 % (le renchérissement a été corrigé dans le cadre du programme de consolidation de la Confédération. Cette dernière base maintenant ses calculs sur un renchérissement de 0,6 % et non plus de 1,5 %).
- L'évolution du nombre d'étudiants d'après les chiffres provisoires fournis par les HES dans leurs plans financiers et de développement 2012–2016 est prise en compte dans les différents domaines d'études. Ce faisant, on est parti du principe que l'augmentation du nombre d'étudiants n'entraîne pas d'augmentation linéaire des coûts totaux. Les structures des HES sont consolidées et les coûts des services centraux (comptabilité, bibliothèques, informatique, etc.) ainsi que des directions des HES, des domaines de formation et des filières d'études restent stables dans le cas d'une augmentation modérée du nombre d'étudiants. C'est pourquoi la hausse du nombre d'étudiants en bachelor et en master est traduite dans les différents domaines de formation par un coût proportionnel de 70 %.

Le tableau ci-après présente les coûts standard calculés pour 2012 par domaine de formation:

Domaine de formation	Coûts standard 2011	Nb d'étudiants (équivalents plein temps) dans PFD pour 12-16	Croissance des effectifs en % pour 2012 ¹⁰	Coûts (renchérissement de 0,6 % inclus)	Coûts standard 2012	Forfait Confédération
Architecture, construction et planification	35 257	2920	0,8	35 469	35 381	10 261
Technique et technologies de l'information	37 450	8450	3,2	37 675	37 323	10 824
Chimie et sciences de la vie	44 341	1874	3,4	44 607	44 164	12 808
Agriculture et économie forestière	44 341	386	6,9	44 607	43 740	12 685
Economie et services	17 553	12 215	6,5	17 658	17 333	5027
Economie et services 2	33 320	1180	1,1	33 520	33 409	9689
Design	36 585	2732	0,5	36 805	36 748	10 657
Santé	28 855	4914	8,4	29 028	28 356	8223
Travail social	20 048	4590	1,4	20 168	20 083	5824
Musique	36 817	3486	1,0	37 038	36 933	10 710
Arts de la scène ¹¹	50 000	303	5,6	50 300	50 000	14 500
Arts	32 783	1471	6,7	32 980	32 354	9383
Psychologie appliquée	18 000	564	10,8	18 108	17 578	5098
Linguistique appliquée	20 355	522	11,3	20 477	19 853	5757
Total		45 607	4,2			

Tableau 6: Coûts standard et forfaits de la Confédération pour 2012

- Maintien du taux des coûts standard
- Prise en compte du renchérissement

¹⁰ Taux de croissance d'après les chiffres provisoires des PFD 2012–2016 relatifs aux effectifs.

¹¹ Les coûts standard pour une filière d'études bachelor ou master en arts de la scène ont également été limités à 50 000 francs pour 2012.

- Analyse du modèle des masters interinstitutionnels par rapport aux masters monoinstitutionnels
- Rythme de versement des contributions correspondant aux possibilités financières de la Confédération et convenu avec les cantons – report du versement de la subvention en l’absence de ressources, mais pas de demandes rejetées par manque de ressources
- Création de transparence dans les coûts administratifs
- Adaptation du manuel de l’OFFT relatif au calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées afin de créer la transparence dans les coûts administratifs; comparaison des coûts administratifs indépendamment de la structure organisationnelle – ventilation par domaine de prestation et classification fonctionnelle (par tâches)

4 Vue d’ensemble du financement des HES en 2012

Une vue d’ensemble présente ci-après les ressources dont les HES auront besoin en 2012 et les parts que les cantons et la Confédération devront prévoir pour les coûts d’exploitation, les coûts immobiliers, les investissements et les projets transversaux. Elle permet de déterminer s’il y a un écart entre les ressources nécessaires et celles planifiées, compte tenu de l’évolution des ressources depuis 2008. Elle calcule enfin la participation respective de la Confédération et des cantons au financement des HES.

Si les mesures sont appliquées, les coûts d’exploitation courants, y compris les coûts immobiliers effectifs (loyers et gros entretien), pourront être couverts. Comme toujours, les dépenses en matière d’infrastructure peuvent seulement faire l’objet d’une estimation approximative:

Année	Nb d’étudiants en équivalents plein temps (master inclus)	Ressources nécessaires selon la planification (en millions de francs)	Cantons	Confédération	Autres ressources ¹²	Ecart
2008	37 014	1524	833	394	297	0
2009	40 695	1654	889	431	313	0
2010	41 313	1735	934	442	325	0
2011	43 763	1780	944	461	336	0
2012	45 607	1996	1136	472	389	0
Total des coûts d’exploitation courants		1996	1136	472	389	0
Coûts immobiliers¹³ (amortissements calculés)		245	230	15		0
Investissements dans les constructions		290	264	26		0
Projets transversaux¹⁴		10		10		0
Total des besoins		2541	1629	523	389	0
Total de la planification		2541	1626¹⁵	509	389	-17
Ecart			- 3	- 14		

Tableau 7: Vue d’ensemble Masterplan 2012

Les coûts sont pris en charge de la manière suivante:

¹² Il s’agit principalement de fonds apportés par des tiers (hormis CTI et FNS) et des taxes de cours prélevées pour les formations initiales et continues.

¹³ La participation de la Confédération (20 millions de francs) fait référence aux contributions aux loyers. La Confédération ne subventionne pas l’amortissement des infrastructures. Elle accorde soit des contributions uniques au moment de l’investissement, soit des contributions aux loyers.

¹⁴ Font notamment partie des projets transversaux les projets avec les universités (projets de la CUS tels que SWITCH, bibliothèques des hautes écoles); coûts d’exécution (procédures d’accréditation, etc.).

¹⁵ Environ 40 millions de francs vont à des activités du domaine non HES; ils ont été déduits des montants prévus dans les planifications financières cantonales.

Cantons	64 %	Confédération	20 %	Autres ressources	15 %	Ressources manquantes	1 %
---------	------	---------------	------	-------------------	------	-----------------------	-----

Tableau 8: Participation aux coûts totaux dans le domaine des HES

Le pourcentage de la Confédération indiqué dans ce graphique (20 %) fait référence aux coûts globaux des HES (y compris amortissements calculés pour les infrastructures, la formation continue et les prestations à des tiers). La part que doit verser la Confédération en vertu de la LHES, soit un tiers des coûts, se calcule quant à elle uniquement à partir des dépenses effectives occasionnées par l'enseignement (cursus diplômants) et par la recherche appliquée et le développement. Les coûts d'infrastructure ont soit fait l'objet de contributions uniques à l'investissement, soit bénéficient de contributions permanentes aux loyers alloués par la Confédération. Cette dernière ne subventionne en revanche pas l'amortissement des infrastructures, pas plus que les dépenses ressortissant à la formation continue et aux prestations à des tiers.

En ce qui concerne la *planification*, les objectifs seront par conséquent atteints si l'on applique les mesures prévues dans le Masterplan 2012. Au niveau global, l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles est inférieur à 1 %. Quant aux ressources correspondant à la LHES, l'écart de la planification est d'environ 3 %. La Confédération doit, au cas où l'évolution des effectifs prévue par les HES devait s'avérer trop éloignée de la réalité, se réserver la possibilité d'effectuer des adaptations au niveau des forfaits qu'elle verse par étudiant.

L'important sera donc de mettre en œuvre concrètement à tous les niveaux de décision (Confédération, organes responsables, HES) les objectifs du Masterplan et les directives données par la planification.

Bibliographie

Office fédéral de la statistique, Baromètre de Bologne 2009 – Impact de la réforme de Bologne sur les flux et la mobilité dans les hautes écoles suisses, OFS, Actualités OFS, Neuchâtel 2009

Office fédéral de la statistique, Finances des hautes écoles spécialisées 2008, Neuchâtel 2010

Office fédéral de la statistique, Perspectives de la formation. Scénarios 2010–2019 pour les hautes écoles, Neuchâtel juin 2010

Masterplan Hautes écoles spécialisées 2008–2011, rapport périodique de l'année calendaire 2009, 24 septembre 2010

Version révisée du Masterplan Hautes écoles spécialisées 2008–2011, 13 mars 2008 (DFE/OFFT et CDIP)

Masterplan Hautes écoles spécialisées 2008-2011 de la Confédération et des cantons du 9 mars 2006 (DFE/OFFT et CDIP)

Masterplan Hautes écoles spécialisées 2004-2007, rapport final (DFE/OFFT et CDIP), 26 avril 2004

Conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées, postulat 08.3272 déposé le 2 juin 2008 par Brigitte Häberli-Koller

Groupe de travail: Urs Dietrich (OFFT), Madeleine Salzmann (CDIP), Jacques Babel (OFS), Thomas Bachofner (KFH), Hans Peter Egli (HSR), Alexander Hofmann (AG), Francis Kaeser (CDIP), Andreas Kallmann (FFR), Chantal Ostorero (VD), Marco Scruzzi (OFFT), Myriam Ziegler (ZH)

Annexe 1

Directives pour l'établissement des plans financiers et de développement (PFD 2012–2016)

Le Masterplan permet la définition de directives pour l'établissement du plan financier et de développement des années 2012 à 2016. Les conditions générales ci-après devront être prises en compte lors de l'établissement des PFD

- Législation en vigueur sur les HES
- Masterplan Hautes écoles spécialisées 2012
- Renchérissement annuel moyen de 1,5 %
- Perspectives de la formation 2009–2018 et 2010–2019 publiées par l'Office fédéral de la statistique
- Respect des forfaits de la Confédération et des contributions AHES (base 2012)
- Convention master HES
- Maintien de la limitation du nombre d'étudiants dans le domaine de formation Musique, arts de la scène et autres arts (mesure du Masterplan 2008–2011, version abrégée du 13 mars 2008)
- Pas de subvention fédérale pour la formation continue et les prestations à des tiers (décision du Conseil suisse des HES du 3 décembre 2009)

Annexe 2

Masterplan HES 2012: effectifs PFD 2012–2016

Technique / Economie/ Design / Santé / Social / Arts

Millions de francs

Thema	Total Studierende	Kosten pro Stud.	Benötigte Mittel	Vorhandene Mittel								Total	Differenz
				Kantone	BBT	KTI	SNF	Studiengebühren	Drittmittel WB	Drittmittel aFuE	Drittmittel DL		
								2'000	82%	29%	80%		
Studierende Bachelor	40'168	28'349	1'190	779	330			80				1'190	0
Studierende Master	5'439	32'074	200	141	51			8				200	0
Weiterbildung			143	26					117			143	0
aFuE			366	169	33	45	13			106		366	0
Dienstleistungen			97	19							78	97	0
Zwischentotal			1'996	1'135	414	45	13	88	117	106	78	1'996	0
Raumkosten (kalk. Abschreibungen)			245	230	15							245	0
Zwischentotal II			2'241	1'365	429	45	13	88	117	106	78	2'241	0
Bauinvestitionen			290	264	26							290	0
Querschnittsprojekte			10		10							10	0
Gesamttotal			2'541	1'629	465	45	13	88	117	106	78	2'541	0
Total Mittel			2'541	1'626	451	45	13	88	117	106	78	2'524	-17
Differenz				-3	-14	0	0	0	0	0	0	-17	-17

Annexe 3

Cantons

HES en détail

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Contributions en tant qu'organe responsable	947.933.516	1.009.924.119	1.056.227.939	1.106.631.425	1.145.137.025	1.169.209.969	1.194.180.678	1.217.556.952
B. Contributions selon accords spéciaux	41.965.233	44.431.917	44.912.684	42.447.054	44.340.985	45.636.434	31.809.735	56.360.111
C. Contributions AHES et dans le cadre de conventions scolaires régionales	228.227.965	234.943.768	245.836.977	253.211.922	259.178.940	264.997.890	250.412.526	269.808.297
D. Projets de grand envergure	57.464.148	59.277.218	211.012.818	250.984.240	248.684.482	203.788.727	224.294.974	188.735.224
E. Autres dépenses	9.751.072	16.436.048	18.576.948	12.693.000	12.682.000	12.674.000	12.674.000	12.674.000
Totale	1.285.341.934	1.365.013.070	1.576.567.366	1.665.967.641	1.710.023.433	1.696.307.021	1.713.371.914	1.745.134.584
Charges d'exploitation	1.218.126.714	1.289.299.805	1.346.977.600	1.402.290.401	1.448.656.950	1.479.844.294	1.476.402.940	1.543.725.360
Investissements	67.215.220	75.713.266	229.589.766	263.677.240	261.366.482	216.462.727	236.968.974	201.409.224
	1.285.341.934	1.365.013.070	1.576.567.366	1.665.967.641	1.710.023.433	1.696.307.021	1.713.371.914	1.745.134.584

Sur les 1666 millions de francs de charges globales budgétées par les cantons pour 2012, environ 40 millions vont à des domaines non HES.

Annexe 4

1 Secteur Enseignement

Objectif stratégique	Mesures	Indicateurs	Cibles	Masterplan HES 2012	Masterplan HES 2013–2016
1.1 Conserver l'orientation pratique qui caractérise la formation HES	<p>Les HES respecteront les conditions légales régissant l'admission dans les cursus de bachelor, spécialement dans le cas des titulaires d'une maturité gymnasiale (dans les domaines de formation prévus à l'art. 1, al. 1, let. a à f, LHES). Elles se référeront aux plans des objectifs pédagogiques pour l'expérience du monde du travail d'une année que la KFH va adopter pour chaque domaine de formation durant le premier trimestre 2011 sous la houlette de l'OFFT.</p> <p>Les cantons renforceront la maturité spécialisée et la maturité professionnelle en tant que voie d'accès aux domaines de formation Santé et Social.</p>	Application homogène des conditions d'admission prévues dans la LHES	Evaluation de domaines en particulier: Santé, Technique	Rapport Häberli-Koller analysé: lancement de la mise en œuvre des plans des objectifs pédagogiques	Plans des objectifs pédagogiques mis en œuvre Maturité spécialisée dans tous les cantons ayant une ECG
1.2 Continuer à pratiquer dans les HES un haut niveau d'exigences en matière d'admission au master	Les HES veilleront à ce que les étudiants aient un niveau élevé à leur entrée dans le cursus.	Chiffres de l'OFS concernant le passage bachelor–master dans chaque domaine de formation	En fonction du domaine de formation	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)	Actualisation de l'objectif
1.3 Réduire les quelques surcapacités qui existent encore dans le secteur de la formation initiale en fusionnant certaines filières	Les organes responsables des HES coordonneront leurs offres dans les filières n'atteignant pas un effectif suffisant.	Nombre d'offres démantelées par manque d'effectifs	Pas de filière à effectif insuffisant (hormis exceptions autorisées)	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)	Actualisation de l'objectif
	Les filières à effectif insuffisant ne seront pas subventionnées.	Nombre de filières à effectif insuffisant	Pas de filière à effectif insuffisant	Pas de subventions fédérales	Actualisation de l'objectif

Objectif stratégique	Mesures	Indicateurs	Cibles	Masterplan HES 2012	Masterplan HES 2013–2016
1.4 Consolider le cycle master	La Confédération et les cantons continueront à appliquer les principes de la convention master HES (prolongation) en tenant particulièrement compte de la fin de la phase de mise en place, en veillant à ne proposer qu'un nombre limité de filières master, d'un haut niveau de qualité et répondant aux besoins du monde du travail.	Nombre de filières master	Evaluation de la convention master HES	Prolongation de la convention master HES au-delà de 2011	Actualisation de l'objectif
	La limitation du nombre d'étudiants dans le domaine artistique (Arts, Musique, Arts de la scène, Cinéma) sera maintenue.	Nombre d'équivalents plein temps dans le domaine de formation Arts Nombre d'étudiants étrangers	Stabilité des effectifs	Décision de limiter les effectifs	Actualisation de l'objectif
	La Confédération et les cantons favoriseront la perméabilité entre les hautes écoles universitaires et les HES en soutenant notamment l'entrée en cycle master.	Nombre d'étudiants entrant dans un cursus de master universitaire avec un bachelor HES et vice-versa	Croissance	Rapport intermédiaire de la CRUS en mai 2011; KFH, CO-HEP	Actualisation de l'objectif
	La Confédération et les cantons s'investiront pour que les hautes écoles universitaires appliquent par principe aux titulaires d'un master HES les mêmes conditions d'admission aux études doctorales qu'aux autres candidats admissibles.	Nombre de doctorant admis dans un programme doctoral universitaire avec un master HES (OFS)	3–5 % des titulaires d'u master	Rapport intermédiaire CRUS/KFH/COHEP sur la problématique et son évolution	Actualisation de l'objectif
1.5 Proposer dans les HES une formation continue qui s'autofinance	Les HES proposeront leurs cours de formation continue en autofinancement. Les cantons ayant en même temps la responsabilité d'une université veilleront à ce que ce soit le cas dans les deux types de haute école, et la Confédération fera de même pour ses institutions universitaires. Les instances responsables aménageront une plus grande autonomie aux HES sur le plan de la mise en œuvre (honoraires des professeurs).	Taux de couverture par domaine de formation dans les HES (Calculs des coûts dans les universités et les hautes écoles pédagogiques)	Coûts directs (DB 1) + 20 %	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)	Actualisation de l'objectif
La rendre clairement distincte de ce que propose la formation professionnelle supérieure	Elles contrasteront les désignations de leurs formations continues avec celles déjà pratiquées par la formation professionnelle supérieure (formations et titres réglementés sur le plan fédéral).	Désignation des formations continues	Pas d'offre homonyme Respect des conditions d'admission	Clarification par l'OFFT	

2 Secteurs Recherche appliquée / Prestations à des tiers

Objectif stratégique	Mesures	Indicateurs	Cibles	Masterplan HES 2012	Masterplan HES 2013-2016
<p>2.1 Relier étroitement l'enseignement et la recherche et renforcer sur le plan de la qualité la recherche appliquée et le développement (R&D) fidèlement à l'orientation pratique qui caractérise les HES</p>	<p>L'octroi de subventions à la recherche restera soumis à ce critère; il tiendra compte d'une évolution différenciée d'un domaine de formation à l'autre.</p>	<p>Nombre de professeurs et d'assistants (catégories 10, 20, 30) employés à 50 % au moins et consacrant au moins 20 % de leur temps à l'enseignement et à la Ra&D (<i>art. 16b, al. 2, let. a, OHES</i>)</p> <p>Nombre de personnes employées dans la recherche et évolution par rapport au nombre de personnes employées dans l'enseignement</p>	<p>23 % ou plus (équivalents plein temps) de professeurs et d'assistants remplissant les conditions (cible 2008: 18 %)</p>		<p>Décision politique sur objectifs par domaine de formation</p>
<p>2.2 Tendre globalement à une augmentation proportionnelle des ressources de tiers (y compris provenant des programmes européens en faveur de la recherche et des partenariats avec la pratique)</p> <p>Conférer aux activités de R&D une dimension différente d'un domaine de formation à l'autre, due au facteur important que constitue l'accès aux ressources de tiers [les possibilités ne sont pas les mêmes dans tous les domaines de formation]</p>	<p>Les HES s'efforceront d'augmenter proportionnellement les ressources qu'elles acquièrent auprès de tiers.</p>	<p>Proportion des coûts de la recherche par rapport aux coûts d'exploitation (ventilation par domaine de formation)</p> <p>Proportion de ressources acquises auprès de tiers (CTI, FNS, UE, autres; ventilation par domaine de formation) sur le chiffre d'affaires</p> <p>Etat/évolution des ressources humaines en Ra&D (par domaine de formation)</p>	<p>Cibles à définir par domaine de formation</p>	<p>Monitoring (OFS)</p>	<p>Actualisation de l'objectif</p>

Objectif stratégique	Mesures	Indicateurs	Cibles	Masterplan HES 2012	Masterplan HES 2013–2016
<p>2.3 Définir des objectifs et des valeurs cibles à atteindre en Ra&D différenciés en fonction du domaine de formation concerné: pour les domaines bien établis, ayant achevé leur mise en place et d'ores et déjà atteint l'envergure de la recherche voulue en termes de coût proportionnel (par ex. Technique), mettre l'accent sur le développement de la qualité; développer l'enseignement et la qualité est en effet prioritaire pour la prochaine période de planification; dans les autres domaines (par ex. Santé, Arts), faire encore des efforts pour consolider la recherche</p>	<p>Evaluation du programme extraordinaire d'encouragement de la Confédération 2010–2011 pour le domaine artistique <i>[pas de ressources allouées en 2008/2009]</i></p> <p>Evaluation du niveau de développement de la recherche dans le domaine Santé</p>	<p>Rapport d'évaluation du domaine artistique</p> <p>Rapport d'évaluation du domaine Santé</p>	<p>Objectifs différents d'un domaine de formation à l'autre; mise sur pied durable achevée</p>	<p>(–)</p>	<p>Objectifs différenciés par domaine de formation</p>
<p>2.4 Relier la proposition de filières master à la présence d'une compétence reconnue dans la recherche sur le domaine concerné</p>	<p>Des conditions qualitatives et quantitatives serviront de critère pour les pôles de recherche lors de l'autorisation des filières master en application de la convention master HES, critère qui sera vérifié dans le cadre du rapport périodique</p> <p>Démonstration de l'efficacité des critères sur la qualité des filières master</p>	<p>Autorisation des filières master</p> <p>Rapport d'évaluation des filières master</p>	<p>Critère rempli dans toutes les filières master</p>	<p>Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)</p>	<p>Actualisation de l'objectif</p>
<p>2.5 Proposer dans les HES des prestations à des tiers qui s'autofinancent</p>	<p>Les HES proposeront leurs prestations de manière à ce qu'elles s'autofinancent. Les cantons également responsables d'une université veilleront à ce que ce soit le cas dans les deux types de haute école, et la Confédération fera de même pour ses écoles polytechniques (comme pour la formation continue).</p>	<p>Taux de couverture en fonction du domaine de formation dans les HES</p> <p>(Calculs des coûts dans les universités et les hautes écoles pédagogiques)</p>	<p>Coûts directs (DB 1) + 20 %</p>	<p>Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)</p>	<p>Actualisation de l'objectif</p>

3 Secteur Financement

Objectif stratégique	Mesures	Indicateurs	Cibles	Masterplan HES 2012	Masterplan HES 2013–2016
3.1 Stabiliser les coûts standard en tenant compte de l'évolution des effectifs prévue dans les Perspectives de la formation publiées par l'OFS; autrement dit, la prise en compte du renchérissement n'entraînera pas de nouvelle baisse du coût moyen par étudiant	Le taux des coûts standard sera maintenu. Les contributions AHES ne varieront pas. Il sera tenu compte du renchérissement. (Pour les détails, voir le rapport) Le modèle des masters interinstitutionnels sera analysé par rapport aux masters monoinstitutionnels (projet conduit par la FFR de la KFH).	Evolution des coûts de l'enseignement Evolution des coûts du bachelor Evolution des coûts du master Rapport sur l'efficience des masters interinstitutionnels	Coûts standard atteints en moyenne Coûts du master ne dépassant pas ceux du cycle bachelor Rapport masters interinst.	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT) Préparation du rapport	Actualisation de l'objectif
3.2 Allouer les ressources en accordant davantage d'attention au cycle bachelor qui, hormis quelques exceptions dans le domaine de formation Musique, arts de la scène et autres arts, conduit au diplôme final normal: le bachelor	Les HES veilleront à ce que la mise sur pied des filières master ne se fasse pas aux dépens du financement du cycle bachelor.		Financement du bachelor suffisant	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)	Actualisation de l'objectif
3.3 Préparer le passage du système des coûts standard au nouveau modèle de financement prévu par la LAHE	Les organes responsables des HES prépareront le passage au nouveau modèle de financement prévu par la LAHE, qui se base sur des coûts de référence	Cadre général de planification connu assez tôt pour les PFD 2017–2020	Mise en œuvre dans les temps une fois la LAHE l'entrée en vigueur	Monitoring (rapport périodique à l'OFFT)	Actualisation de l'objectif